Image not found or type unknown

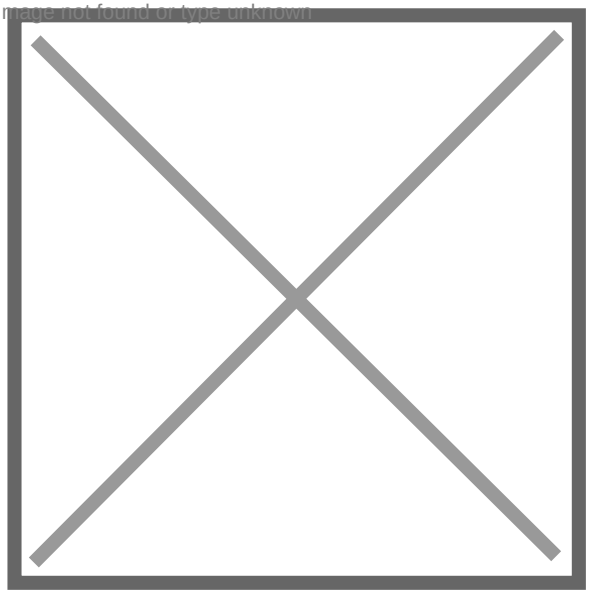

Harcèlement moral d'une société de recouvrement

Par **leo**, le **06/05/2009** à **09:45**

Bonjour,
Une société de recouvrement me harcèle par courrier puis par téléphone pour récupérer une somme due à CETELEM de 1989,inclue dans un dossier surrendettement , à l'époque .Une partie de la somme empruntée a été remboursée puis CETELEM n'a plus donné de suite .Depuis 4 ans , je suis harcelée car les dossiers ont été confiés ou vendus à cette société de recouvrement .Il resterait 1000 euros à payer , on me propose 800 euros.
La société CETELEM n'a plus connaissançe de mon dossier .Y - a t'il prescription? Une socité de recouvrement a - t'elle tous les droits ?
Merçi

Par **Claude**, le **14/05/2009** à **17:23**

Bonjour.

Une société de recouvrements de créances n'a pas de droits supérieurs à ceux fixés par les lois.
Expliquez moi plus clairement votre affaire, donnez moi le nom de cette société et la date exacte du dernier paiement. Je ferai en sorte de vous donner tous les éléments nécessaires pour pouvoir vous défendre.

Cordialement.

Par **Berni F**, le **14/05/2009** à **19:01**

bonjour,

vous trouverez ci-après le conseil pratique de quelqu'un qui n'éprouve pas beaucoup de respect pour les sociétés de recouvrement.

les société de recouvrement sont des entreprises dont l'activité consiste à "terroriser" des gens pour qu'ils versent des sommes d'argent (indépendamment du fait qu'ils soient réellement ou non redevables).
Se "défendre" face à elles n'a pas vraiment d'intérêt puisqu'elles n'ont pas vocation à vous trainer en justice (CETELEM pourrait le faire, mais pas la société de recouvrement), la meilleure attitude consiste donc à les ignorer autant que possible.

- comportement à adopter lors des appels téléphoniques :

vous décrochez, les laissez se présenter et avec le sourire (ça "'s'entend" au téléphone) vous concluez par un simple "merci de votre appel" ou "au revoir" et raccrochez.
et ce, à chaque fois qu'ils appellent (c'est à dire qu'il faut aussi le faire lorsqu'ils rappellent immédiatement après en se plaignant de votre comportement)

- comportement face aux relances par courrier simples :

il ne faut pas donner suite aux courriers simple, il convient de faire comme si vous ne les aviez jamais reçu.

- comportement face aux courriers recommandé AR :

les courriers recommandés AR peuvent être utilisé en justice, il convient donc d'y répondre par ce même moyen en tachant de vous montrer le plus "chiant" possible. Dans vos réponses vous exigerez des justificatifs (facture, bon de commande et/ou de livraison) qui démontrent de façon certaine que vous êtes effectivement redevable et expliquerez que sans ces justificatifs vous ne pourrez pas donner suite à leur exigences.

remarques :
- si ils répondent à vos exigences en lettre simple, vous vous conformerez au comportement que je préconise dans ce cas, à savoir : ne rien faire.
- dans le cas ou on vous présente une facture, vous exigerez qu'on vous présente le contrat ou la commande préalable qui la justifie.
- vous pouvez aussi exiger un document qui justifie leur habilitation à recouvrer des sommes d'argent pour le compte de CETELEM (le contrat qui les lie par exemple)
- vous pouvez ne demandez qu'un justificatif a la fois, pour bien leur faire perdre leur temps.

normalement, si vous vous en tenez a cette ligne de conduite, ils arrêteront rapidement...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **solene2222**, le **03/09/2009** à **17:04**

Bonjour,
Journaliste pour M6, je prépare un reportage sur le harcèlement des sociétés de recouvrement. Je souhaiterais en parler avec des personnes qui vivent cette situation, actuellement.
Si vous êtes toujours dans ce cas, merci de me contacter au 01 46 43 18 03 ou sur solene.choplain@yahoo.fr
A très vite, Solène.

Par **Le sage**, le **05/12/2014** à **22:03**

Bonsoir
Hier j ai reçu un courrier de la société Euro Call qui me demande de paye une somme que je n ai jamais empreinté.
J ai donc contacter cette personne qui me dit que j ai fait un crédit en 1999,ce qui totalement faut.
J en n ai pas dormi de la nuit, du coup je vais portée plainte contre sofien on qui validée un dossier de crédit sans ma présence ainsi qu a cette société
J ai toujours travailler honnêtement sans avoir eu à demander
Que dois je faire svp

Par **Tisuisse**, le **06/12/2014** à **07:17**

Bonjour,

Lisez, ou relisez, le dossier en en-tête de ce forum ur les officines de recouvrement, vous y trouverez toutes les explications utiles pour l'attitude à adopter envers eux. Ce dossier en post-it a été rédigé par des juristes.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés